

Linky. Un Plobannalécois à contre-courant

ANTOINE ROGER

Publié le 23 août 2018 à 15h11 Modifié le 27 août 2018 à 10h44



Adrien Binet a refusé le compteur Linky dans sa nouvelle maison de Plobannalec-Lesconil. Conséquence : il n'a toujours pas été raccordé au réseau et est alimenté en électricité par un compteur de chantier provisoire.

Adrien Binet, habitant de Plobannalec-Lesconil, a refusé l'installation d'un compteur Linky dans sa nouvelle maison. Le collectif No Linky Pays bigouden organisera, lundi, un rassemblement, chez lui.

Adrien Binet et sa femme viennent d'emménager dans leur nouvelle maison de Kerdalaë, à Plobannalec-Lesconil. Pour eux, tout irait pour le mieux si Linky n'était pas passé par là. Le programme Linky, piloté par Enedis (ex-ERDF), prévoit de remplacer 95 % des compteurs électriques français (soit environ 35 millions) par un boîtier nouvelle génération. Depuis son lancement, en 2014, il a rencontré de nombreuses oppositions, un peu partout dans le pays. Adrien Binet et sa femme en font partie.

En février dernier, le couple sollicite un devis de raccordement de leur nouvelle maison au réseau électrique. « Enedis m'a envoyé une proposition chiffrée, à un peu plus de 1 300 € pour le branchement au réseau électrique via une tranchée sous la chaussée, le compteur étant de l'autre côté de la route », raconte Adrien Binet. « Il n'a jamais été fait mention du type de compteur qui devait être installé ». Le couple paie, les travaux sont prévus pour mai.

Ondes et vie privée

À ce moment-là, les deux résidents sont déjà des anti-Linky convaincus. Pour plusieurs raisons. « C'est un gâchis économique. On nous impose de remplacer des compteurs qui fonctionnent très bien », déplore le Plobannalécois. Enedis (*), qui gère le réseau électrique sur le territoire, a estimé le coût total du remplacement à 5,39 milliards d'euros. Un coût que l'entreprise prend en charge aujourd'hui mais qui devrait se répercuter sur les factures des consommateurs à partir de 2021, pour atteindre les 130 € par compteur installé. La Cour des comptes, dans son rapport annuel publié le 7 février dernier, parle d'« une avance faite par Enedis, remboursée par les consommateurs à partir de 2021 ».

L'autre élément qui pose problème au couple est les ondes électromagnétiques émises par ces nouveaux compteurs. Selon les anti-Linky, elles seraient dangereuses pour la santé. « Ma femme y est sensible.

Nous avons installé des gaines qui limitent le champ magnétique des câbles électriques et nous utilisons très peu l'internet sans fil ». Pour

pas plus : « On n'a pas à savoir quand on est là, quand ou comment on consomme. C'est intolérable ». Le Plobannalécois avance également l'argument du surcoût entraîné par la plus grande sensibilité des nouveaux compteurs. « Les anciens toléraient quand on dépassait légèrement la puissance nominale. Les Linky sautent au moindre dépassement ponctuel. On est donc forcé de prendre un abonnement supérieur ».

Travaux annulés à la dernière minute

Pour toutes ces raisons, Adrien Binet, après avoir réglé le devis, a envoyé une lettre à Enedis pour notifier son refus de Linky. « J'ai aussi appelé le service médiation plusieurs fois mais je n'ai jamais reçu de réponses sur le fond. Seulement un ultimatum, fixé au 10 avril, pour que j'accepte le nouveau compteur. Faute de quoi les travaux de raccordement seraient annulés ». Ce qui s'est passé, le 17 mai dernier : « Enedis a interdit aux techniciens de l'entreprise sous-traitante de procéder au raccordement, alors qu'ils étaient déjà sur place ! ».

Un autre rendez-vous déprogrammé et plusieurs coups de fil infructueux plus tard, Adrien Binet n'a rien lâché : « Je demande juste qu'on m'installe un ancien compteur ! Et qu'Enedis ait la correction de me répondre ». Alimenté en électricité par un compteur de chantier provisoire qui doit être coupé mi-septembre, le couple va se tourner vers l'autonomie et le photovoltaïque : « Nous avons déjà prévu de le faire, mais ces événements ont accéléré les choses ». En attendant, les anti-Linky sont attendus nombreux chez lui, lundi.

(*) Nous avons tenté de joindre le service communication d'Enedis, en vain.

Pratique

Rassemblement anti-Linky, lundi 27 août, à 17 h 30, au 29 Kerdalaë-Plonivel, à Plobannalec-Lesconil.

Retrouvez **plus d'articles**

[Linky](#) [Plobannalec-Lesconil](#) [Enedis](#)